

## ***NOUVEAU CD-ROM DE L'AJEFNB MAINTENANT TERMINÉ !***

L'AJEFNB est extrêmement heureuse de vous annoncer que le CD-ROM qui regroupe maintenant **7 tomes** de la collection *Recueil d'actes juridiques*, ainsi que le **Formulaire de procédure (famille)** et des **conventions d'achat-vente (immobilier)**, est maintenant terminé !

Cet outil, si longtemps attendu des avocats et avocates qui pratiquent en français dans la province, sera prêt pour diffusion dès la mi-avril. Les membres en règle de l'AJEFNB pour 2006, ainsi que les membres en règle des années 2005 et 2004, recevront le nouveau CD-ROM gratuitement. Par la suite, il sera remis gratuitement à tous les nouveaux membres de l'AJEFNB.

L'Association en profite pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à ces projets, que ce soit au niveau de la compilation, de la rédaction ou de la révision linguistique des textes, ou encore à leur mise en page. Nous nous devons de souligner le soutien financier des ministères du Patrimoine canadien et de la Justice Canada. Sans leurs généreuses contributions, il nous serait impossible de produire de tels outils. MERCI !

### ***L'AJEFNB PRÉPARE LE CAMP D'ÉTÉ 2006***

Pour la quatrième année consécutive, l'AJEFNB organise un *Camp d'été en droit* d'une semaine, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pendant la

semaine du **9 au 14 juillet 2006**. Le *Camp* permettra aux participants et aux participantes de découvrir le droit alors qu'ils s'adonneront à des procès simulés et à un théâtre tribune. Figurent également au menu des activités, des conférences portant sur les droits linguistiques, des visites de tribunaux à Moncton, des activités sportives et une activité culturelle à saveur acadienne.

L'AJEFNB compte accueillir 24 élèves francophones, âgés de 14 à 17 ans, provenant de diverses provinces du Canada. Cette année, les admissions seront réparties de la façon suivante : 14 pour le Nouveau-Brunswick, deux pour la Nouvelle-Écosse, trois pour l'Ontario, une pour le Manitoba, une pour la Saskatchewan, une pour l'Alberta et deux pour la Colombie-Britannique.

Le séjour au *Camp* est gratuit pour les participants et les participantes. De plus, pour ceux et celles qui nous arrivent de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, les frais de voyage aller-retour à Moncton sont payés par l'AJEFNB.

Veillez noter que les participants et les participantes seront logés à la Maison Lafrance, résidence de l'Université de Moncton, et seront accompagnés de moniteurs et de monitrices pendant toute la durée du Camp.

Enfin, nous nous devons de souligner le généreux soutien financier du ministère de la Justice Canada. Un gros merci !

**LA FACULTÉ DE DROIT DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON  
SE DISTINGUE... MAIS VRAIMENT !**

**CONCOURS NATIONAL LASKIN** – La Faculté de droit de l'Université de Moncton s'est distinguée au concours national de plaidoirie **Laskin** en droit constitutionnel et administratif, qui avait lieu à Halifax du 17 au 19 février 2006. Sous la supervision du professeur Pierre Foucher, les étudiants et étudiantes Julie Richard Gorman (3<sup>e</sup> année, originaire de Moncton) et Mathieu Caissie (2<sup>e</sup> année, originaire de Cocagne), pour les appelants, et Daniel Caron (3<sup>e</sup> année, originaire de Calgary) et Junie Saint-Fleur (3<sup>e</sup> année, originaire de Montréal), pour les intimés, ont remporté des prix dans chacune des quatre catégories du concours. L'équipe a remporté le prix des meilleurs mémoires écrits et le prix de la troisième meilleure équipe du concours (sur un total de 18 équipes participantes). Lors d'une grande finale publique, les intimés de l'Université de Moncton ont vaincu les plaideurs de l'Université McGill et ont remporté le prix de la meilleure paire de plaideurs. Mentionnons que Junie Saint-Fleur a remporté le prix de la meilleure plaideuse du concours (sur un total de 75) ! **Félicitations** à toute l'équipe ! Quelle performance impressionnante !

**COUPE McKELVEY** – Pour une quatrième année consécutive, une équipe de la Faculté de droit de l'Université de Moncton mérite la première place au concours de plaidoirie en première instance de la **Coupe McKelvey** ! Sous la supervision du professeur James E. Lockyer, l'équipe gagnante était composée de Tammy Lamarche et de Junie St-Fleur. Le concours avait lieu les 10 et 11 février, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Mentionnons qu'une deuxième équipe de l'Université de Moncton, composée de Danielle Bastarache et de Denny Pickup, a terminé au troisième rang. Quatre autres équipes participaient à ce concours et provenaient de l'Université du Nouveau-Brunswick et de Dalhousie University. Bravo à tous les participants et participantes et **félicitations** à l'équipe gagnante !

**RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B.  
ANNOTÉES**

Pour faire l'achat de cet outil, qualifié d'indispensable par les juristes pratiquant le droit au Nouveau-Brunswick, communiquez avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse

[ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca). Nous vous rappelons qu'en tant que membre, vous bénéficiez d'un rabais de 20 % sur le coût d'achat de cet ouvrage.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE 2006**

L'AJEFNB tiendra ses prochaines assises à l'automne, à Moncton. Les dates précises vous seront communiquées prochainement.

**RECENSEMENT 2006**

Soyez du nombre ! N'oubliez pas de remplir et de retourner votre questionnaire, en ligne ou par la poste, le 16 mai 2006. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site [www.recensement2006.ca](http://www.recensement2006.ca).

Pour les francophones, il est important de s'identifier comme tel (et non comme bilingue) car ces chiffres sont utilisés pour déterminer les besoins de services en français. De même, un membre nous a fait remarquer qu'il est permis, à la question 17, sur les origines ethniques, d'inscrire « acadien », même s'il ne fait pas partie des choix !

**PROFIL D'UN MEMBRE**

**Pierre FOUCHER** – Originaire de Montréal, Pierre Foucher a fait ses études de baccalauréat en droit à l'Université de Montréal et ses études de maîtrise à la Queen's University. Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton depuis 1980, il enseigne surtout le droit constitutionnel et le droit administratif mais a déjà enseigné des cours de droit et informatique, de droits fondamentaux, de droit pénal général, de droits linguistiques et de droit municipal. Il a occupé le poste de vice-doyen de 1987 à 1992.

Les publications du professeur Foucher (et elles sont bien nombreuses) portent sur le droit constitutionnel, les droits linguistiques, les liens droit-langue-culture, le rôle du droit et des tribunaux dans la protection des minorités et les débats constitutionnels au Canada. Il est membre du Groupe de recherche interdisciplinaire sur les cultures en contact (GRICC) de l'Université de Moncton et également membre du Conseil d'administration de l'AJEFNB, en tant que représentant du corps professoral.

Au dire de Pierre Foucher et nous citons : « Je crois que le professeur d'université a une mission sociale et se doit de participer à la construction de sa société. » Son implication sociale consiste à conseiller de nombreuses associations acadiennes et francophones, des groupes de parents, des comités législatifs et gouvernementaux et des agences gouvernementales en matière de droits linguistiques et de droit constitutionnel. Il intervient régulièrement comme analyste des affaires linguistiques et constitutionnelles à la radio et à la télévision tant régionale que nationale.

Pierre Foucher a représenté la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'affaire *Arsenault-Cameron*. Il vous dira bien que c'est une de ses réalisations dont il est le plus fier. Une de ses expériences professionnelles les plus enrichissantes, ce fut de voir les équipes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton remporter, en 2006, des prix au concours national de plaidoirie *Laskin*.

Père de quatre enfants, tous nés et élevés en Acadie, Pierre Foucher aime bien les voyages, la musique (il est guitariste et aussi choriste) et parler en public.

---

***Le Bref* est publié par l'Association des juristes  
d'expression française du Nouveau-  
Brunswick.**

*Président* Sacha D. MORISSET

*Adresse* AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone* (506) 853-4151

*Télécopieur* (506) 853-4152

*Courriel* [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca)

*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur  
l'appui de ses quelque 260 membres.

---